

ACTUALITE RECRUTEMENT !

Sélections 13^{ème} promotion des CADET DE LA REPUBLIQUE

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Réservé aux bacheliers, le concours de gardien de la Paix reste un concours très sélectif.

La police nationale recrute et emploie également des adjoints de sécurité : contractuels de droit public chargés d'assister les fonctionnaires de police dans l'exercice de leurs missions opérationnelles.

L'institution propose enfin un dispositif intégrant à la fois la formation à l'emploi d'adjoint de sécurité et une préparation au concours de gardien de la paix.

Relevant de l'égalité des chances, ce dispositif est accessible sans condition de diplôme !

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Etre de nationalité française,
Etre âgé de 18 à moins de 30 ans, (18 ans le jour de l'incorporation et moins de 30 ans le jour du dépôt du dossier),
Avoir une bonne vue et une bonne condition physique,
Avoir accompli la Journée défense et citoyenneté,
Etre de bonne moralité

Les épreuves de sélection (épreuve de photo langage, tests psychotechniques, épreuves sportives, entretien avec un jury) sont organisées dans une école nationale de police de la zone de défense Est (Montbéliard, Reims, Sens en fonction du département choisi lors de l'inscription).

FORMATION

Pendant une année scolaire le cadet de la police nationale bénéficie d'une formation en alternance :

En lycée professionnel (12 semaines) pour étudier le français, l'histoire et géographie, les mathématiques, l'informatique et une langue vivante

En Ecole de Police (28 semaines) formation professionnelle à l'exercice des missions d'adjoint de sécurité et préparation aux épreuves écrites, orales et physiques du concours de gardien de la paix.

En service de police 7 semaines de stage pratique. (1 semaine découverte, 2 semaines d'observation, 4 semaines d'adaptation).

CARRIERE

Pendant sa scolarité, le cadet perçoit une allocation d'études de 527 € brut. Il peut être hébergé gratuitement en internat.

Dès la fin de sa scolarité, il obtient le statut et l'emploi d'Adjoint de sécurité pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois (rémunéré 1242 euros nets). Il est affecté dans le département qu'il aura choisi lors de son inscription (proche du domicile pour la plupart!) Il peut surtout se présenter au concours interne de gardien de la paix pour lequel il aura été préparé.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2017. Les dossiers sont téléchargeables sur le site www.lapolicenationalerecrute.fr et à renvoyer auprès de l'école de police rattachée au département de candidature ; pour la zone de défense EST :

DEPARTEMENT	NOMBRE DE POSTES	STRUCTURE DE FORMATION
ARDENNES	01	Ecole nationale de police de REIMS 13 avenue du Maréchal Juin 51090 REIMS CEDEX 03 26 79 38 47
MARNE	13	
HAUTE-MARNE	01	
MEURTHE ET MOSELLE	10	
MEUSE	01	
MOSELLE	10	
DOUBS	06	Ecole nationale de police de MONTBELIARD 1 rue du Maréchal Juin BP68395 25208 MONTBELIARD 03 81 31 60 53
JURA	01	
BAS-RHIN	15	
HAUT-RHIN	06	
HAUTE-SAONE	01	
SAONE ET LOIRE	01	
VOSGES	01	
TERRITOIRE DE BELFORT	01	
AUBE	01	Ecole nationale de police de SENS Caserne Gémeau, rue des Francs-Bourgeois 89093 SENS CEDEX 03 86 83 45 14
COTE D'OR	02	
NIEVRE	01	
YONNE	01	



PLUS D'INFOS EN CONTACTANT :

GRAND EST : 03 87 16 13 69,
info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr

BOURGOGNE - FRANCHE COMTE : 03 80 44 54 88,
info.police-recrutement-dijon@interieur.gouv.fr

> ÉPREUVES SPORTIVES

CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout candidat doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin de son choix.

La chronologie de réalisation des tests est la suivante :

- 1 test de résistance musculaire en isométrie ;
- 2 test d'endurance cardio-respiratoire.

Tout échec à un seul des deux tests est éliminatoire.

Avant le commencement du premier test, le responsable en activités physiques et professionnelles en charge de la réalisation des épreuves, dirige des exercices visant exclusivement l'échauffement musculaire et articulaire des candidats, les échauffements à dominante cardio-respiratoire sont à proscrire, étant de nature à compromettre la bonne réalisation du second test.

Chaque test doit être démontré et expliqué par l'évaluateur préalablement à sa réalisation.

Quinze (15) minutes de récupération passive minimum doivent impérativement être observées entre la fin du premier test et le commencement du second.

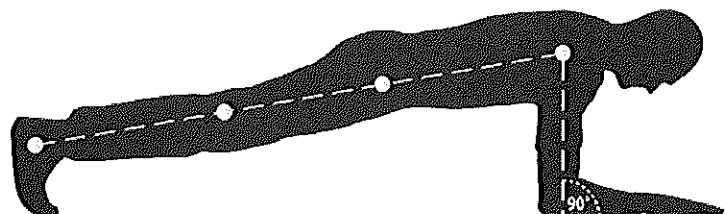
PREMIÈRE ÉPREUVE

> TEST DE RÉSISTANCE MUSCULAIRE

Le test consiste à conserver la position dite de « gainage » (appui facial sur les avant-bras) pendant un temps déterminé.

Les critères à respecter sont les suivants :

- ▶ les coudes, à l'aplomb des épaules, forment un angle droit entre les bras et les avant bras posés au sol ;
- ▶ les pieds sont joints ;
- ▶ le candidat doit maintenir la rectitude de l'axe tête-tronc-jambes, jambes tendues.



Au signal du formateur, le candidat prend la position décrite ci-dessus.

La prise de position est corrigée si nécessaire par le formateur avant le déclenchement du compte à rebours.

> BARÈMES

FEMMES

Le maintien de la position pendant une durée de **1mn15s** valide la réussite au test.

L'arrêt volontaire ou le non respect des consignes, observé et signalé à deux reprises, avant la fin du compte à rebours de 1mn15s est éliminatoire.

HOMMES

Le maintien de la position pendant une durée de **1mn45s** valide la réussite au test.

L'arrêt volontaire ou le non respect des consignes, observé et signalé à deux reprises, avant la fin du compte à rebours de 1mn45s est éliminatoire.

DEUXIÈME ÉPREUVE

> TEST D'ENDURANCE CARDIO-RESPIRATOIRE

Le test consiste à accomplir des allers et retours sur une distance de 20 mètres, à une vitesse progressivement accélérée.

Une bande sonore règle la vitesse en émettant des sons à intervalles réguliers et annonce la progression du candidat en termes de paliers et de fractions de paliers exprimées en temps (ex : palier 4, palier 7 – 45 secondes).

L'épreuve commence lentement, à 8 km/h, puis le rythme augmente **progressivement toutes les minutes**.

Au départ, le candidat dispose de deux minutes pour calquer sa vitesse de course sur les signaux sonores. À chaque signal sonore, il doit ajuster sa course pour se retrouver à une des extrémités du tracé des vingt mètres.

À chaque extrémité, il doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbe ne sont pas admis.

Deux mètres maximum de retard sont admis à la condition de pouvoir, soit maintenir le retard, soit le combler lors des intervalles suivants. Si le retard s'accroît et devient peu à peu égal ou supérieur à deux mètres sans possibilité de le combler, le candidat arrête l'épreuve.

NB - Le candidat qui glisse ou tombe pendant le test est autorisé à le poursuivre, mais l'incident n'entraîne pas l'interruption de la bande sonore.

> BARÈMES

FEMMES

La candidate qui atteint le palier 4 – vitesse de 10 km/h atteint après 5mn de course - valide la réussite à l'épreuve.

HOMMES

Le candidat qui atteint le palier 6-15" – vitesse de 11,1 km/h atteint après 7mn15s de course - valide la réussite à l'épreuve.

0800 22 0800

Service & appel
gratuits

lapolicenationale**recrute**.fr

